

# SNUipp-FSU

écoles et collèges des Vosges

Bulletin n°117 septembre 2020-Trimestriel-Imprimé par nos soins grâce à la cotisation des adhérents. Dir de publication: Julien ANDRE Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

ÉCOLES ET COLLÈGES  
DES VOSGES

EXPÉDITEUR :  
SNUipp-FSU 88  
6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL

Déposé le 18 septembre 2020



Dispensé de timbrage

## Une « rentrée normale » ?

### Edito

C'est ce qu'affirme notre ministre, qui depuis fin août s'est lancé dans une grande tournée médiatique d'auto-satisfaction comme il en a l'habitude.

Aujourd'hui, les personnels de l'Éducation Nationale sont lassés des discours incantatoires qui ne se traduisent pas dans la réalité du terrain où l'on constate des conditions de travail toujours plus dégradées pour les personnels et les élèves.

Il ne suffit pas au Président de la République de « féliciter les enseignants pour leur engagement et leur implication reconnus par tous pendant le confinement » pour que cela suffise à calmer les tensions qui se sont accentuées depuis son arrivée au pouvoir.

Quelles perspectives le gouvernement entend-il offrir aux enseignants dont l'implication et dont les prodigieux efforts ont permis la continuité de leurs missions pendant et après le confinement ?

- Une prime COVID, oui mais pas pour tous, du coup division de la profession
- Une prime d'équipement matériel, oui dans un premier temps, mais déjà oubliée par notre gouvernement
- Revalorisation salariale, oups, déjà oubliée

**Alors NON, cette rentrée n'est de fait pas une rentrée normale.**

Une véritable revalorisation professionnelle et salariale est devenue urgente, sans compensation ni remise en cause du statut !

La FSU appelle à des adaptations en termes de réduction d'effectifs par classe, à un accroissement du recrutement par concours et à une meilleure protection des élèves et personnels, notamment les plus vulnérables.

**Jean-Christophe LABOUX, co-SD SNUipp-FSU 88**

### Sommaire

Direction AESH, p2  
Psy-EN RASED, p3  
Un virus de classe p4  
Médecine scolaire p5  
CTSD carte scolaire p6  
Concours pour la classe p8

### Suivez nous sur les réseaux sociaux

Facebook : SnuippdesVosges

Twitter : @SnuippV

Instagram : snuippfsuvosges

## Les AESH toujours en attente d'un statut

Les espoirs placés dans l'installation, en février, d'un comité consultatif national des AESH, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap auront vite été déçus. **Un guide national à l'attention des AESH** a bien été finalisé, la mission d'AESH référent a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère visant à améliorer rapidement l'emploi des AESH. Parler des salaires est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre.

Pourtant plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolument nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. Ils et elles constituent une part non négligeable d'agent-es sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire.

La tendance à la généralisation des PIALs dégrade également les conditions de travail. Les AESH, désormais mutualisés, voient leur champ d'intervention et le nombre d'élèves pris en charge augmenter au gré des besoins, nécessitant une adaptation de tous les instants.

Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'École. Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU. L'intersyndicale nationale a rapidement réagi sur le mépris.

## Direction d'école : il y a urgence

Mi-juillet, le ministre a reçu les organisations syndicales et a annoncé **des mesures pour la rentrée 2020** : deux jours annuels de formation, liberté d'organisation des 90 heures de concertation et d'APC pour l'ensemble de l'école, calendrier des enquêtes donné pour l'année, modernisation des outils numériques, lancement d'un observatoire de l'allègement des tâches. Une indemnité exceptionnelle sera accordée aux (seul.es) directeurs et directrices pour reconnaître leur engagement dans la crise du Covid-19. Des réflexions étaient encore en cours sur la possibilité d'octroyer à cette rentrée des décharges ponctuelles aux petites écoles. Par ailleurs, un nouvel agenda social s'ouvrira dès cette rentrée concernant les décharges octroyées aux directions d'école, la revalorisation des directeurs et directrices et la délégation de compétences prévue dans la proposition de loi Rilhac.

Si l'augmentation des décharges est à l'étude, avec de nouvelles règles d'attribution intégrant les spécificités des écoles, le SNUipp-FSU a rappelé l'exigence que toutes les écoles quelle que soit leur taille, bénéficient a minima d'une journée hebdomadaire.

Concernant l'aide au fonctionnement des écoles, la seule réponse du ministère est le recours aux volontaires en service civique et à des apprentis post-bac. Ces mesures sont clairement inadaptées. Si le ministre est contraint de rouvrir des discussions, le SNUipp-FSU n'acceptera pas qu'une fois de plus, elles ne débouchent sur aucune véritable amélioration.

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE  
des Instituteurs, Professeurs des  
Ecoles et PEGC**

**Permanences syndicales:**  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Tél:** 03 29 35 40 98  
**Port:** 07 78 87 81 25  
**Mél:** [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
**Site:** <http://88.snuipp.fr>  
**Page FB:** Snuipp des Vosges

**SNUipp-FSU 88**  
Quartier de la Magdeleine,  
Bâtiment A  
6, Maison des Associations  
88000 EPINAL

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans des conditions prévues par la loi n° 78-17 du 08-01-78.

**CPPAP n° 0720 S 07413**  
**ISSN n° 1266 0833**  
**dépôt légal : à parution**



## **Les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) veulent rester dans l'éducation nationale**

Le rapport de la cour des comptes « les médecins et les personnels de santé scolaire » publié en avril 2020 a suscité **de vives inquiétudes** chez les psyEN.

En effet, il préconise la création d'un service de « santé et vie de l'élève » dans chaque DSDEN au risque de recentrer les missions des PsyEN sur le repérage et le suivi des troubles de l'apprentissage susceptibles d'entraver la scolarité des élèves, oubliant la prévention, le travail en RASED et le travail avec les équipes enseignantes...

Le rapport épingle également les PsyEN-EDA (dans le premier degré) sur leur temps de travail (24 heures sur 37 semaines) et ignore le temps nécessaire et réglementaire imparti au secrétariat administratif et à la tenue des dossiers.

Avec la volonté de décentraliser, **le gouvernement envisage de confier le pilotage de la médecine scolaire aux départements**. Les 4 catégories professionnelles citées dans le rapport : assistants sociaux, infirmiers, médecins et psychologues de l'Éducation nationale craignent de basculer également dans une gestion départementale.

L'Éducation Nationale a déjà expérimenté des contrats de partenariat avec la santé publique (ARS, CPAM...) et les psyEN-EDA s'interrogent sur l'impact d'une telle généralisation sur leurs missions.

S'opposant à cette vision tronquée du métier, au sein de la FSU, le SNUipp, SNES, SNICS, SNUASFP\*, s'opposent à la mise en place de ce service de santé scolaire et au transfert des personnels aux départements !

\* *Au sein de la FSU, le SNICS syndique les infirmier.es scolaires et le SNUASFP les assistants sociaux.*

### **L'École a plus que jamais besoin des RASED !**

Le retour à l'école des élèves suite à la crise sanitaire et la rentrée écoulée mettent en évidence la nécessité de pouvoir compter sur des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise que traverse l'école. Des moyens indispensables aussi pour accompagner les familles et les équipes éducatives. Mais « *comment faire face ?* », alors que **près de 80 postes de RASED sont encore supprimés à cette rentrée**. C'est la question que posent le SNUipp-FSU et les dix organisations réunies dans le Collectif National Rased dans leur communiqué de presse du 14 mai dernier. Le collectif dénonce « *la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative.* »

Communiqué de presse, lettre ouverte au ministre, demande d'audience, publication d'un « 4 pages », le SNUipp-FSU au sein du collectif n'a eu de cesse tout au long de l'année d'alerter et de mobiliser la profession sur l'importance de ce dispositif que les ministères successifs ont remis en cause. Mais ces interpellations restent pour l'instant lettre morte. Le collectif national RASED ne désarme pas et envisage pour la rentrée 2020 une journée nationale des RASED, déployée sur tout le territoire.

### Une maladie inégalitaire : un « virus de classe »

Si elle a concerné l'ensemble de la population, la crise sanitaire ne nous a pas affecté·es de manière identique.

Celles et ceux qui se sont retiré·es dans leur résidence secondaire ou qui ont pu profiter d'un espace vital suffisant, voire d'un jardin ont traversé l'épreuve du confinement plus facilement que les populations en situation de pauvreté.

Quand une famille avec plusieurs enfants vit dans un logement exigu voire insalubre, ou à l'hôtel (4 millions de mal logé·es en France en 2020), le quotidien peut vite se transformer en enfer. Ainsi, les violences intra-familiales ont considérablement augmenté pendant cette période. En outre, les populations vulnérables, plus souvent atteintes de pathologies liées à la pauvreté (maladies cardio-vasculaires, diabète, obésité), ont été plus exposées aux formes extrêmes de la Covid-19. Le taux de surmortalité de la Seine-Saint-Denis (130% en mars et avril), le département le plus pauvre de métropole, en est la triste illustration.

La crise sanitaire a mis en lumière les inégalités sociales, sanitaires, éducatives, alimentaires, numériques dans les quartiers populaires.

Des familles entières ont souffert de la faim, privées d'aide alimentaire, les cantines étant fermées. L'accès aux soins et aux aides sociales s'est trouvé encore plus compliqué qu'à l'accoutumée par la fermeture des bureaux. Les salarié·es les plus précaires sont aussi celles et ceux qui ont été surexposé·es au virus puisqu'ils et elles ont continué à travailler (sans protection au mois de mars) : caissières, livreurs, agent·es d'entretien, aides-soignant·es, chauffeurs de bus, éboueurs...

Ce sont les plus vulnérables d'entre nous et pourtant les plus essentiel·les qui ont payé le plus lourd tribut au virus. Pour le SNUipp-FSU, c'est insupportable. Le « jour d'après » ne doit pas être un retour à l'anormal mais l'opportunité de construire une société juste.





## MEDECINE SCOLAIRE

Ce n'est pas un scoop : l'état de la médecine scolaire en France est plus qu'inquiétant<sup>1</sup>. Le déficit de recrutement est patent et les médecins doivent couvrir des zones de plus en plus étendues avec des missions également plus vastes.

Dans le contexte sanitaire actuel, les Vosges ne comptent plus que deux médecins scolaires (contre trois l'année précédente).

Et pourtant, la dernière mouture du protocole sanitaire indique que les professeurs doivent être formés aux gestes barrière et à l'éducation aux gestes barrière et que les « *médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.* »

Idem, dans le cadre des missions du médecin scolaire, outre qu'ils sont chargés de la prévention individuelle pour les élèves, leur incombe également la prévention collective dont un des points est « *l'intervention lors de la survenue d'événement grave ou de maladies transmissibles en milieu scolaire.* »

Au CTSD du 9 septembre, la question de la réalisation effective de ces missions a été soulevée par le SNUipp-FSU. La réponse de l'administration est claire : il y a des vidéos sur les gestes barrière auxquelles les enseignants peuvent se référer. Quant aux interventions en cas de suspicion de covid-19 dans les écoles, le suivi des élèves dépend du médecin traitant (!) Ainsi l'Education nationale se défausse-t-elle de ses responsabilités...

La carence dans notre département n'est pas liée à une absence d'offre de postes, mais bien à un problème de recrutement. Des démarches pour recruter des contractuels sont effectuées par la DSDEN, mais l'attribution de postes à temps plein paraît peu probable...

## Visite obligatoire du médecin scolaire des élèves dans leur sixième année

31,8 % des enfants ont bénéficié d'une visite en 2018-2019 dans les Vosges. Le taux d'enfants non vus a doublé entre 2013-2014 et 2018-2019 ! Comment lutter contre les inégalités sociales et de santé avec un tel déficit !

Le rapport de la Cour des Comptes d'avril 2020, au lieu de mettre l'accent sur le manque de moyens et la spécificité des métiers, préconise de créer un service de santé scolaire regroupant infirmier-es, assistant-e de service social, PsyEN avec les médecins. Pour la FSU, cette solution ne peut résoudre la question des bilans de santé<sup>2</sup> et ouvre la voie à une externalisation de ces métiers vers les départements.

## NOTES

1 : le rapport de la Cour des Comptes d'avril 2020 sur les médecins et les personnels de santé scolaire relève une baisse de 15 % des effectifs de médecins entre 2013 et 2018 faisant passer leur nombre de 1 143 à 966 sur le territoire. Fin 2018, le taux d'encadrement était d'un médecin pour 12 572 élèves, soit 20 % de plus qu'en 2013. 57 % des postes sont occupés en 2018 (contre 83 % en 2013).

2 : voir communiqué de presse FSU du 12 juin 2020.



## Compte-rendu du SNUipp-FSU88 du CTSD du 9 septembre 2020

### Lecture des déclarations

FSU, FO, CFDT, UNSA

#### DASEN :

Bienvenue pour le premier CTSD en présentiel depuis février.

Situation sanitaire : le DASEN ne peut pas répondre car il y a une administration spéciale pour cela.

Il faut faire preuve de pragmatisme face à cette situation inédite et tenir compte des réalités. Cela demande une nécessaire adaptation. Nous dépendons de l'évolution de la connaissance de cette maladie. Il faut être sérieux 2 minutes et savoir ce que l'on veut. Hygiène, port du masque, **distance quand elle est possible**. Pragmatisme – adaptation – vigilance. Depuis 10 jours, il n'y a pas d'explosion. Il ne faut pas dramatiser outre mesure l'épidémie. Il faut faire confiance au monde scientifique pour trouver un traitement. Maintenant, tout le monde est en classe. En théorie, il n'y a pas de raison que cela soit pire qu'avant le confinement et le cadre sanitaire s'est amélioré.

On peut se féliciter que l'année scolaire et la rentrée soient techniquement réussies. Il faut remettre les bouchées doubles en ce début d'année. Il faut réapprendre les rythmes, la vie en collectivité et le travail en collectivité.

Contexte général du département : perte de 800 élèves, pas de fermetures de classes (par injection équivalent 16 postes). Question sur la répartition des élèves sur le territoire. La fermeture d'école ne dépend pas du directeur académique. Stabilité (légère hausse) en collège (+ 50 élèves). En lycée, pas de chiffres stabilisés avant octobre.

COVID – Les procédures sont gérées par le préfet. Le DASEN fait un point quotidien à la préfecture sur le COVID. Certaines décisions doivent être prises par les médecins, ce qui ne relève pas de l'Education nationale.

L'École n'est pas un lieu de contamination. On a des cas importés (qui se comptent sur les doigts d'une main / 1 ou 2 personnels). On a le mois de septembre pour voir.

Masques transparents : les commandes sont passées mais il n'y a que 2 ou 3 fournisseurs en France donc pas de date pour le moment. On ne sait pas encore s'ils seront jetables ou lavables. Une vidéo est disponible pour expliquer comment parler avec un masque, des outils vidéo pour les cours de phonologie. Les situations liées au handicap sont privilégiées. Le département a doté les collèges de masques lavables.

Il faut introduire du calme et de la raison. On a pour une fois la chance d'être dans un département peu dense !

### Approbation des PV

Aucune remarque. Approuvés.

### Implantation moyens provisoires dans le 1<sup>er</sup> degré.

IEN adj au DASEN : hémorragie démographique qui touche le 1<sup>er</sup> degré.

1<sup>er</sup> degré 28 038 enfants (- 800) dans public + 7% privé sous contrat.

Erosion => la baisse va se poursuivre.

Dénatalité, des flux migratoires défavorables liés à l'emploi, des inégalités territoriales.

Arrêtons de subir les pertes d'élèves et où souhaitons-nous concentrer les moyens pour l'École de demain ?

DASEN : réseau scolaire le travail a été fait, il ne reste que quelques situations qui ne sont pas viables.

Scolarisation des 3 ans : taux de présence des 3 ans déjà élevé dans le département (98%) avant l'obligation scolaire.

### Propositions / Connaissances apportées au DASEN par la FSU

#### FSU :

H. Breton à Charmes : de gros effectifs (surtout PS et MS) + REP ; **demande de la FSU d'une aide pédagogique**

Mirecourt et Vittel (Haut de Fol) : PDMQDC (dispositif non compensé), **demande de la FSU d'une aide pédagogique pour chaque site**

St Gorgon / Bult / Vomécourt : répartition des effectifs compliquée si le RPI reste à 3 classes, sur 3 sites, multi niveaux, **demande de la FSU d'une aide pédagogique**

Uzemain : 4 classes moyenne de 28.5, **demande de la FSU d'une aide pédagogique**

Ecole maternelle de Darney (29 et 30 élèves), **demande de la FSU d'une aide pédagogique**

SEGPA collège Charlet 19 /20 élèves en 4<sup>e</sup> et 5 élèves en classe ordinaire notifiés SEGPA qui ne peuvent pas venir = 1/2 BMP. [2<sup>nd</sup> degré] = DASEN dit qu'il faut voir avec le rectorat.



### **Compte rendu CTSD du 9/09/2020 (suite)**

Aujourd'hui 1 seul élève pour le dispositif autisme dit le DASEN. La FSU dit qu'il y en aurait 3 selon ses remontées et que l'administration devrait prendre attache avec l'association « Prendre son envol » de Dogneville.

#### **DASEN :**

Au vu des situations présentées par les organisations syndicales, il y a 3 situations où on ne prépare pas l'avenir car pas d'évolution du réseau, pas de décisions des collectivités.

St Gorgon / Bult / Vomécourt

Fauconcourt / St Maurice sur Mortagne

Brantigny : situation difficile.

#### **Aides péda provisoires (puisées sur moyens de remplacement) affectées pour l'année 2020-2021 :**

St Gorgon (1)

Fauconcourt / St Maurice (1)

Charmes H. Breton (1)

Darney maternelle (1)

#### **Ajustements de la carte scolaire**

Poste autisme élémentaire créé rapidement à la demande de l'ARS : implantation d'un ETP définitif (Paul Emile Victor à Epinal). Il s'ajoute à celui de maternelle.

FSU / FO / UNSA / CFTD : POUR unanimité

#### **Questions diverses**

##### **FSU**

M. le Directeur académique pourrait-il indiquer le nombre de désistements au concours du 1er degré pour les Vosges ? le nombre de listes complémentaires à l'INSPE ? le nombre d'INEAT accordés ? le nombre d'EXEAT accordés ? le nombre de contractuels qu'il prévoit dans le département pour le 1er degré ?

Désistements : 3

Liste complémentaire : 3

INEAT : 6

EXEAT : 3

Contractuels qui seront recrutés : en attente

M. le Directeur académique pourrait-il préciser quel matériel spécifique est fourni aux personnels vulnérables ? Sont-ils déjà dans les établissements scolaires ou en cours d'approvisionnement ?

Personnes vulnérables masque chirurgical de type 2. Tous les établissements sont approvisionnés. Pas de masque FFP2 qui sont des EPI (Équipements Professionnels Individuels).

M. le Directeur académique pourrait-il indiquer quel matériel spécifique est prévu pour assurer les leçons de phonologie ? Dans quels niveaux de classe ? Y aura-t-il des masques transparents ? Si oui à quelle échéance ?

Les personnels travaillant dans le champ du handicap (sourds et malentendants) seront prioritaires.

Les 2S2C sont-ils poursuivis pour la durée de l'année scolaire ou mis en place uniquement dans le contexte d'une période de cours mixtes (en présence et à distance) pendant l'année scolaire ? Combien de communes ont d'ores et déjà mis en place ce système dans le département ? Le système a-t-il été assoupli (encadrement) ?

Le dispositif 2S2C a fonctionné jusqu'au 7 juillet. Aujourd'hui, ce n'est plus d'actualité. 6 conventions ont été signées dans les Vosges.

M. le Directeur académique pourrait-il préciser comment mettre en œuvre la totalité du protocole sanitaire en l'absence de médecin scolaire ? Quelle politique de recrutement est organisée pour pallier ce manque ?

Pas besoin du médecin scolaire. Des vidéos sur les gestes barrières ont été faites au printemps. Centralisation au rectorat et adaptation. Démarches de recrutement dans le département avec contractuels et vacances mais impossible de trouver des médecins à temps complet à recruter.

## Participez au concours "Comment j'ai inventé ma maison" !



"Transformez-vous en architectes et bâtisseurs de demain". Voilà de quoi inspirer toutes les classes, dès la maternelle, qui souhaitent participer au concours annuel de création plastique et

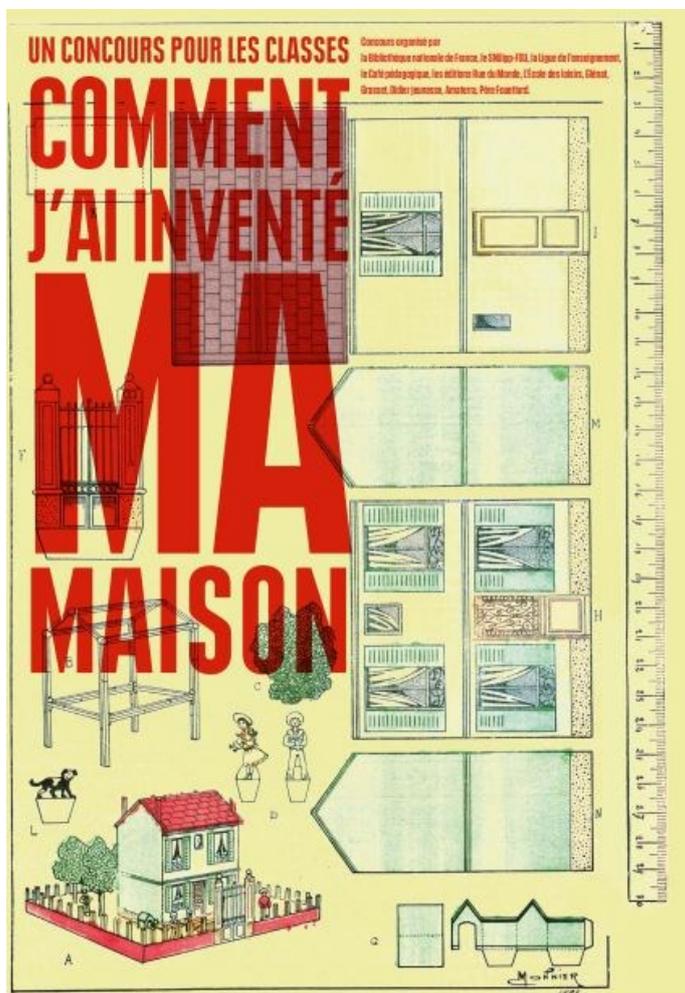
littéraire du SNUipp-FSU et de ses partenaires (BNF, Ligue de l'enseignement, éditeurs et Le Café pédagogique).

Un projet au long cours source de plaisir, de surprises et à la clé : une semaine en classe de découverte à gagner et de nombreux autres lots. Chaque classe du premier degré est invitée à s'emparer du thème de la maison. A elles de concevoir ou de rêver des habitations différentes, plus faciles à vivre, plus ouvertes, mieux adaptées aux évolutions futures. En bref, imaginer un domicile pour l'avenir, tout en s'inspirant du passé.

Chaque année le concours organisé par le SNUipp-FSU avec la BNF, la Ligue de l'enseignement, des éditeurs et le Café pédagogique, est une incroyable occasion de montrer la créativité des enseignants et des élèves. Les œuvres réalisées, format papier, photo, numérique doivent s'accompagner d'une fiche pédagogique expliquant la démarche.

"J'ai besoin de sortir des sentiers "battus", et ce genre de concours le permet. De plus, c'est une énergie partagée qui anime la classe quand on se lance dans un tel projet. Les enfants nous le "rendent bien" !, nous disait Thierry Schiavi, lauréat du concours 2019 avec sa classe de CM1. "Je suis convaincu que ces concours apportent des choses en plus du travail ordinaire de la classe", nous a-t-il dit. "On fait des choses qu'on n'aurait pas fait sans le concours".

Le contrat moral passé avec sa classe poussait loin le souci de perfection. "Il a fallu parfois refaire la présentation parce que mon niveau d'exigence a été plus élevé. Les élèves l'ont compris grâce au concours", nous avait-il dit.



(BNF) 

**Les inscriptions sont ouvertes du 7 septembre au 25 octobre. Les classes ont jusqu'au 21 mars pour adresser leurs œuvres. Des ressources sont déjà proposées pour aider les enseignants. Les meilleurs projets recevront des cadeaux : un séjour en classe de découverte à Port Leucate, des tablettes tactiles et de nombreux ouvrages de littérature jeunesse.**